

CONDITIONS APPLICABLES AU COMPTE DE PLACEMENT

PERSONAL FINANCIAL SERVICES (PFS)

Janvier 2021

COMPTE DE PLACEMENT	
Brève description	Le compte de placement est un compte rémunéré servant à la constitution d'un patrimoine et à l'exécution de transactions dans le cadre des PFS et des assurances proposés par Allianz.
Devise	CHF
Taux d'intérêt	Le taux d'intérêt actuellement applicable figure sur le site Internet d'Allianz Suisse, sur www.allianz.ch/rates
Versements	Les versements ne peuvent être effectués qu'au moyen des bulletins de versement pré-imprimés. <ul style="list-style-type: none">• Premier versement (min. CHF 5000.-): gratuit• Versements successifs (min. CHF 500.-): gratuits*
Versements payants	CHF 10.- pour les versements inférieurs aux montants minimaux
Écart de change (Currency Spread)	Pour les versements en devises étrangères, une majoration/déduction de 0,7 % est effectuée sur le taux de change moyen lors de la conversion.
Avoir minimum	CHF 100.- En cas de non-respect, un message invitant à renflouer ou à solder le compte est envoyé au client.
Virements	<ul style="list-style-type: none">• Dans le produit Allianz<ul style="list-style-type: none">– Ordre permanent: gratuit– Ordre isolé: gratuit• Sur un compte en Suisse<ul style="list-style-type: none">– Ordre permanent: pas possible– Ordre isolé: uniquement en cas de clôture du compte• Sur un compte en Europe<ul style="list-style-type: none">– Ordre permanent: pas possible– Ordre isolé: pas possible• Sur un compte hors Europe<ul style="list-style-type: none">– Ordre permanent: pas possible– Ordre isolé: pas possible
Limite de retrait	Aucune
Frais de clôture de compte	CHF 20.-
Extraits de compte / attestation d'intérêts	<ul style="list-style-type: none">• Sous forme électronique sur le portail clients: gratuits• Envoi sous forme d'imprimés: CHF 60.- par an (hors TVA)

Banque gérant le compte

Lienhardt & Partner Privatbank Zürich AG

Les conditions applicables au compte de placement peuvent à tout moment être modifiées unilatéralement par Allianz Suisse ou par la banque gérant le compte. Sont seules déterminantes les conditions et dispositions de la version la plus récente des conditions applicables au compte de placement publiées sur le site Internet d'Allianz Suisse (www.allianz.ch).

Allianz Suisse

Tél. 058 358 71 11
Fax 058 358 40 42

contact@allianz.ch
www.allianz.ch

